

**PROCES-VERBAL  
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mardi 11 mars 2026 à 18h00  
dans la salle du Conseil Municipal**

À l'ouverture de la séance présidée par le Maire, Josiane MEHLEN, étaient présents :

Les Adjoints : Jean-Claude ERNY, Marie-Christine BOHLER, René ISSELE, Claudine RODRIGUES-KWASNY, Jean-Luc RINGENBACH, Valérie RUETSCH

Les Conseillers Municipaux : Hubert BALDECK, Olivier GUILLET, Serge BAEUMLIN, Thierry CLADEN, Nadia BLEU, Christian BALDECK, Jean-Pierre BERTRAND, Kibar UZUMBAG, Rémy BEHA, Rachel RUDIGIER, Barbara HARNIST, Stéphanie HALM, Aurélie HIRTZLIN, Frédérique LAFOSSAS, Leelinh REITHINGER, Michaël KLEM, Florian BALDECK, Meryem RAHMANI

Excusés : Aurélie GATHERON, Florian BALDECK

Procuration : Florian BALDECK à René ISSELE

Secrétaire de séance : Thierry CLAUS

-000-

**- ORDRE DU JOUR -**

**1. /APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17/02/2026**

**2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**3. BUDGET / FINANCES**

- 3.1. Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget Général et affectation du résultat
- 3.2. Vote du Budget Primitif 2026 du Budget Général
- 3.3. Vote des taux d'imposition 2026
- 3.4. Vote des montants des redevances et des loyers communaux 2026
- 3.5. Vote de la politique de subventionnement 2026
- 3.6. Programme des actions d'investissement 2026
- 3.7. Approbation d'une convention de subventionnement avec l'Association du Cercle Saint-Ulrich

#### **4. URBANISME / VOIRIE**

- 4.1. Information relative aux renoncations à l'exercice du Droit de Prémption Urbain

#### **5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / PATRIMOINE COMMUNAL**

- 5.1. Approbation d'une modification pour les travaux des rues Longue et de la Cure Lot 1 – Voirie
- 5.2. Approbation d'une modification pour les travaux des rues Longue et de la Cure Lot 3 – Espaces paysagers

#### **6. INTERCOMMUNALITE / SYNDICATS EXTERIEURS**

- 6.1. Approbation d'un avenant n°1 à la convention d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel
- 6.2. Approbation d'un avenant n°1 à la convention d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité

#### **7. POINTS DIVERS**



*Madame le Maire, Josiane MEHLEN ouvre, à 18h, la séance du Conseil Municipal qui sera consacrée en grande partie à l'examen du Document d'Orientations Générales de 2026 en saluant Mme Antoinette OBER, correspondante de presse locale.*

*Comme à chaque rendez-vous, elle feuillette le Carnet de Famille en saluant les derniers anniversaires (Mmes BOHLER, HARNIST et LAFOSSAS ainsi que M. BAEUMLIN). Très émue, elle indique qu'elle aurait dû ajouter à cette liste le nom de l'Adjoint Sébastien BALDECK malheureusement décédé en tout début d'année juste avant d'atteindre son 69<sup>ème</sup> anniversaire. Tout en proposant de visionner un diaporama en son honneur, elle évoque sa multitude de casquettes en citant pêle-mêle son parcours politique et ses interventions avec les arboriculteurs (où il était le surnommé « Monsieur Jus de Pomme » par les enfants du Groupe Scolaire), les aviculteurs, lors de la Journée Citoyenne ou encore au poulailler partagé.*

*A l'issue de cet hommage, Josiane MEHLEN propose d'observer une minute de silence.*

*Dans la foulée, elle adresse ses sincères condoléances à N. BLEU et V. RUETSCH qui ont connu la douleur de perdre leurs beaux-pères au cours des derniers jours.*

*Ce triste aparté terminé, elle propose d'examiner les points à l'ordre du jour.*

### **1. – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17/02/2026**

Le procès-verbal de la séance du 17/02/2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 2. – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions du Droit Local d'Alsace-Moselle, le Conseil Municipal désigne Monsieur Thierry CLAUS, Directeur Général des Services, comme secrétaire de séance.

## 3. – BUDGET / FINANCES

### 3.1. Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget Général et affectation du résultat

*L'Adjoint au Maire, René ISSELE, expose*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2222- 3,

**VU** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune, joint en annexe,

**VU** le Compte Financier Unique 2025 de la Commune,

**CONSIDERANT** que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

**CONSIDERANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

**CONSIDERANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

**CONSIDERANT** les éléments susvisés,

**CONSIDERANT** que Monsieur René ISSELE, Adjoint au Maire, a été désigné par le Conseil Municipal pour présider la séance,

**CONSIDERANT** que Madame le Maire, Josiane MEHLEN, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur ISSELE, Adjoint au Maire, et qu'elle ne prend pas part au vote.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

- **PREND ACTE** de la tenue du débat concernant le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026.
- **DE DONNER ACTE** à Madame le Maire de la présentation du Compte Financier Unique 2025,
- **D'APPROUVER** le CFU 2025,
- **DE VOTER et D'ARRÊTER** les résultats tels que présentés ci-dessous :

Année 2025	Reports 2024	Résultats 2025	RAR 2026	Résultats cumulés
Fonctionnement	0,00 €	572 338,60 €	0,00 €	572 338,60 €
Investissement	- 175 755,10 €	779 912,69 €	- 1 024 701,48 €	- 420 543,89 €
<b>Résultat de clôture 2025</b>				<b>151 794,71 €</b>

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé de Fonctionnement de 572.338,60 € en réserves d'investissement sur le compte 1068,
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Président de séance pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### 3.2. Vote du Budget Primitif 2026 du Budget Général

*L'Adjoint au Maire, René ISSELE, expose*

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2331-1, L.2312-2 et L.2312-3,
- VU** l'article L.5217-10-6 du CGCT relatif à l'application de la fongibilité des crédits en M57,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 18 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2025 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier (RBF),

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 17 février 2026 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires,

**CONSIDERANT** le projet de rapport du Budget Primitif 2026 de la Commune, annexé à la présente délibération,

**CONSIDERANT** que l'article L.5217-10-6 du CGCT relatif à l'application de la fongibilité des crédits en M57 permet la réalisation d'opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (à l'exception des crédits liés aux dépenses de personnel),

A l'issue de la présentation et après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DECIDE

#### A L'UNANIMITE

- **D'ACCEPTER** les propositions budgétaires présentées pour 2026 à hauteur de :

✓ **2.943.428,63 €** en recettes et en dépenses en  
FONCTIONNEMENT

✓ **2.061.683,88 €** en recettes et en dépenses en  
INVESTISSEMENT

- **D'APPROUVER** le projet de Budget Primitif du Budget GENERAL pour 2026 (vote par chapitres),
- **D'AUTORISER** le Maire ou son Adjoint aux Finances à procéder à des virements de crédits entre chapitres, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **3.3. Vote des taux d'imposition 2026**

*L'Adjoint au Maire, René ISSELE, expose*

L'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits projetés de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales est présenté.

Seule variable d'ajustement du budget municipal, le levier de la fiscalité directe, désormais représentée quasi-exclusivement par la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB), ne sera pas utilisé en 2026.

Le taux de la Taxe d'Habitation (TH), figé de 2020 à 2022, est, quant à lui, de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Dans ce contexte, les taux des 3 taxes communales resteront fixés à :

- ✓ TFB : 29,36 %
- ✓ TFNB : 66,95%
- ✓ TH : 11,50 %.

Pour mémoire, la Commune bénéficiera, en 2026, de l'évolution naturelle des bases (+0,8%) liée à la légère hausse de l'inflation de l'année 2025.

Ces explications apportées et,

**VU** les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** les taux d'imposition suivants pour 2026 comme suit :
  - ✓ **Taxe** Foncière sur les Propriétés Bâties : 29,36 %
  - ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 66,95 %
  - ✓ Taxe d'habitation : 11,50 %,

- **DE CHARGER** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques accompagné d'une copie de la présente délibération.

### 3.4. Vote des montants des redevances et loyers communaux 2026

*L'Adjoint au Maire, René ISSELE, expose*

Augmentation basée sur une hausse de 0,9 % correspondant au niveau d'inflation en 2025 (sauf disposition contraire).

	Pour mémoire 2025	Propositions 2026
<b>Droit de stationnement :</b>		
Droit de place hebdomadaire (1 fois / semaine)	300 € / an	305 € / an
Stationnement camion magasin, cirque	61 € / jour	62 € / jour
<b>Location de salles :</b>		
<b>DORFHÜS – CLUB HOUSE – A BUT LUCRATIF</b>		
Exposition 1 jour	570 €	575 €
Exposition WE	1 125 €	1 135 €
WE (du vendredi 14h au dimanche 20h)	1 125 €	1 135 €
Après-midi (de 13 h à 18 h)	225 €	230 €
Journée (de 9 h à 18 h) ou soirée (de 16 h à 1h)	453 €	457 €
<b>DORFHÜS – CLUB HOUSE – A BUT NON LUCRATIF</b>		
Verre du souvenir	72 €	73 €
WE (du vendredi 14h au dimanche 20h)	453 €	457 €
Après-midi (de 13 h à 18 h)	112 €	113 €
Journée (de 9 h à 18 h) ou soirée (de 16 h à 1h)	224 €	226 €
Supplément chauffage (forfait)	27 € / jour	28 € / jour
<b>SALLES ELECTIONS / CONSEIL MUNICIPAL – A BUT LUCRATIF</b>		
Exposition 1 jour	453 €	457 €
Exposition WE	900 €	910 €
Réunions ou AG – Forfait (3h maximum)	100 €	105 €
Heure supplémentaire	35 €	35 €
<b>SALLE FONTAINE</b>		
Forfait 2 heures	50 €	51 €
Heure supplémentaire	35 €	35 €

<b>Complexe de Tennis</b>	1 775 € / an + refacturation en intégralité électricité et eau (consommation totale eau – consommation pétanque)	1 791 € / an + refacturation en intégralité électricité et eau (consommation totale eau – consommation pétanque)
<b>Boulodrome</b>	890 € / an + refacturation en intégralité eau et électricité	898 € / an + refacturation en intégralité eau et électricité
<b>Installation stade du Moulin (Football Club)</b>	2 330,02 € / an Indice de référence loyers (1 <sup>er</sup> trimestre)	Réévaluation : Indice de Référence des Loyers T1
Joueurs de Cartes Club house	382 € / an	385 € / an
<b>Locations 28 rue de la 1<sup>re</sup> Armée :</b>		
Au Petit Plus	10 410,35 € / an	Réévaluation : Indice des Loyers commerciaux T4
Fleuriste	3 478,10 € / an	Réévaluation : Indice des Loyers commerciaux T2
Coiffeur	6 120,23 € / an	Réévaluation : Indice des Loyers commerciaux T1
<b>Location Bureau de Poste</b>	5 359,65 € / an	5 218,99 € / an
<b>Location Appartement Poste</b>	6 253,50 € (+ 1 800 € prov. charges) / an	Réévaluation : Indice de Référence des Loyers T1
<b>Location Maison Boulangerie</b>	11 797,92 € / an	Réévaluation : Indice de Référence des Loyers (T1)
<b>Location murs Boulangerie</b>	17 440,38 € / an	Réévaluation : Indice des Loyers Commerciaux T4
<b>Location Appartement Maison Baldeck</b>	3 983,59 € / an (+ 360 € prov. charges)	4 018,34 € / an (+ 360 € prov. charges)
<b>Cellnex (anciennement Bouygues Télécom)</b>	15 858,19 € / an (Convention : + 2 % / an)	16 175,35 € / an (Convention : + 2 % par an)
<b>Totem (anciennement Orange)</b>	6 846,81 € / an (Convention : + 1 % par an)	6 915,28 € / an (Convention : + 1 % par an)

<b>Atelier Céramique</b>	165 € par session	167 € par session
<b>Concessions cimetières :</b>		
Tombe simple (15 ans)	261 €	301 €
Tombe simple (30 ans)	395 €	430 €
Tombe double (15 ans)	462 €	512 €
Tombe double (30 ans)	751 €	801 €
<b>Columbarium :</b>		
1 <sup>ère</sup> concession simple 1 <sup>ère</sup> demande (15 ans)	375 €	379 €
Concession suivante (15 ans)	77 €	78 €
1 <sup>ère</sup> concession simple 1 <sup>ère</sup> demande (30 ans)	673 €	679 €
Concession suivante (30 ans)	138 €	140 €
1 <sup>ère</sup> concession double 1 <sup>ère</sup> demande (15 ans)	457 €	461 €
Concession suivante (15 ans)	105 €	106 €
1 <sup>ère</sup> concession double 1 <sup>ère</sup> demande (30 ans)	822 €	830 €
Concession suivante (30 ans)	189 €	191 €
<b>Cavernes :</b>		
Caverne 15 ans	600 €	606 €
Renouvellement 15 ans	200 €	202 €
Caverne 30 ans	950 €	959 €
Renouvellement 30 ans	350 €	353 €
<b>Maisons fleuries :</b>		
Hors Concours	50 €	50 €
Note de 17 et +	50 €	50 €
Note de 16 à 16,99	35 €	35 €
Note de 15 à 15,99	25 €	25 €
Note de 12 à 14,99	15 €	15 €
<b>Horticulture Christian BALDECK</b>	19.54 € (indice des fermages)	19,62 € (indice des fermages)

## LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** les tarifs publics et les différents loyers, pour l'année 2026, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

### 3.5. Politique de subventionnement 2026

*L'Adjoint au Maire, Jean-Luc RINGENBACH, expose*

La poursuite du soutien au monde associatif et aux scolaires morschwillerois se poursuivra en 2026 sur les bases suivantes :

✓ *Associations extérieures et partenaires communaux :*

En 2026, la Commune de Morschwiller-le-Bas soutiendra les structures et partenaires extérieurs suivants :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2025	PROPOSITIONS 2026
Groupement d'Actions Sociales du personnel (90 € x 13 agents)	1 170 €	1 170 €
UDSP 68 (20 € x 9 personnels)	180 €	180 €
CADRes	98 €	98 €
Amicale du Personnel	-	5 000 €
Reversement Subvention Petite Enfance m2A	-	24 393,75 €

✓ *Associations locales :*

La Commission d'Animation et de la Vie Associative, réunie le 4 février dernier, a étudié la proposition du Budget Associations 2026. Ce projet a ensuite été présenté en Bureau Municipal le 3 mars 2026.

A l'instar des années précédentes, la participation communale relative au subventionnement des licenciés Enfants et Adultes inscrits dans les différentes associations de Morschwiller-le-Bas s'établira sur les bases suivantes :

- Maintien à **12 € par membre mineur** inscrit au 1<sup>er</sup> octobre 2025,
- Maintien à **6 € par membre majeur** inscrit au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Les autres montants attribués aux associations locales restent inchangés et sont déterminés en fonction :

- des **dépenses d'investissement** : 20 % pris en charge par la Commune après présentation d'une demande de soutien par l'association, dans le cadre de la fiche de renseignements « subvention communale », et après accord du Bureau. Le versement de cette subvention interviendra sur présentation des factures acquittées et certifiées par le comptable. Aucune autre demande de subvention non programmée ne sera étudiée, en cours d'année, sauf cas exceptionnels,

- **des participations** à la demande de la Commune aux événements locaux,
- d'une **participation aux taxes locales, déplacements, événements exceptionnels...**

Ces subventions sont allouées dès transmission à la Mairie du bilan d'activité de l'année N-1.

Le recensement des données est effectué chaque année par l'Adjoint, M. Jean-Luc RINGENBACH, en lien avec la Commission Animation et Vie Associative et synthétisé dans un tableau récapitulatif.

Le coût total du soutien communal au monde associatif local se montera, en 2026, à **38.607,23 €** en fonctionnement et **23.304,07 €** en investissement.

Il convient de délibérer sur le montant des subventions :

- par membre
- pour les investissements réalisés en 2025.

✓ *Autres subventions :*

Le CCAS, quant à lui, verra en 2026 la subvention communale se stabiliser comme en 2025 à **20.000 €**.

Enfin, la Commune poursuivra sa politique en faveur des Maisons Fleuries avec les niveaux de gratitude aux habitants suivants :

<b>Maisons fleuries :</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Hors Concours	50 €	50 €
Note de 17 et +	50 €	50 €
Note de 16 à 16,99	35 €	35 €
Note de 15 à 15,99	25 €	25 €
Note de 12 à 14,99	15 €	15 €

✓ *Subventions scolaires :*

- maintien de la subvention communale à 37 € par élève (120 en maternelle et 234 en élémentaire) soit 13.098 €,
- transport piscine et autres déplacements en bus (rencontres sportives et sorties diverses) soit 9.500 € maximum.

Comme chaque année, les besoins en investissement courant sont étudiés annuellement dans la limite de 5.000 € maximum.

Concomitamment, 2 autres actions d'investissement d'envergure devraient être menées en 2026 à savoir la mise en place de rideaux ignifugés et la réfection du préau de l'école élémentaire pour un montant total estimatif de **146.000 €**.

Suite à la dissolution du SIVU du Collège, l'action d'aide spécifique aux adolescents fréquentant le Collège de Lutterbach (participation aux frais de bus à hauteur de 50 € par élève) sera reconduite en 2026 sur les mêmes bases qu'en 2025.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DECIDE

#### A L'UNANIMITE

(JEAN-LUC RINGENBACH, MARIE-CHRISTINE BOHLER  
THIERRY CLADEN ET REMY BEHA N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE)

- **D'ACTER** les principes et les montants ci-dessus et ceux du tableau ci-joint,
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires sur les chapitres et comptes budgétaires concernés.

### 3.6. Programme des actions d'investissement 2026

*L'Adjoint au Maire, René ISSELE, expose*

La séance du Conseil Municipal du 17 février dernier consacrée au Débat d'Orientations Budgétaires a été l'occasion de fixer la politique d'investissements pour l'exercice 2026.

Le programme des actions d'investissement, sans précédent pour la Commune, se structure autour des 8 politiques publiques suivantes :

#### ➤ Les Acquisitions Foncières et Immobilières

La Commune continue, en 2026, sa politique d'acquisitions foncières afin de finaliser les dossiers prioritaires (secteur Ecoles, RD 166, rue de la Cure et Résidence Sénior).

Opérations 2026	DEPENSES € TTC
<b>RAR - Acquisition MEGEL</b>	<b>18 000</b>
Acquisition Terrain m2A Habitat	62 000
<b>RAR - Acquisition DUP Terrain RAYMOND</b>	<b>11 704</b>
<b>RAR - Acquisition Terrain BREVI-MEHLEN</b>	<b>1 000</b>
<b>RAR - Acquisition Terrain Indivision BOHLER RD 166</b>	<b>6 000</b>
	<b>98 704</b>

➤ **Les Etudes et Ingénierie**

Ces expertises constituent les premières démarches avant la réalisation réelle de tout projet.

Plusieurs de ces prestations sont d'ores et déjà bien engagées (mur du Cimetière, rues Longue et Cure, rue du Vignoble, Chicane de sécurisation de la RD 166...), les autres devraient être lancées au cours des prochains mois (Eglise, délaissé RD de la rue des Pèlerins et secteur PEV de la RD).

Opérations 2026	DEPENSES € TTC
<b>RAR - Maîtrise d'œuvre « Rues Longue et Cure »</b>	<b>4 217,76</b>
<b>RAR - Mission de Maîtrise d'œuvre Expertise du mur du CIMETIERE</b>	<b>14 655</b>
<b>RAR - Mission de Maîtrise d'oeuvre "Entrée Ouest RD - Chicane "</b>	<b>28 386</b>
Mission de Maitrise d'oeuvre " Secteur PEV RD "	40 000
<b>RAR - Mission de Maîtrise d'œuvre « Rue des Pèlerins Délaissé RD »</b>	<b>28 248</b>
<b>RAR - Mission de Maîtrise d'œuvre « Rue du Vignoble »</b>	<b>20 178</b>
<b>RAR - Mission de Maîtrise d'œuvre « 3D Eglise »</b>	<b>12 000</b>
	<b>147 684,76</b>

➤ **L'entretien du patrimoine communal**

Axe d'investissements très important au cours de la précédente mandature, la politique en faveur de l'entretien du patrimoine communal est poursuivie en 2026. La longévité des bâtiments et l'optimisation de leurs coûts de fonctionnement en dépendent.

Après avoir énormément investi ces dernières années dans l'entretien des locaux communaux mis à disposition des associations locales, la Commune engagera, dans le cadre du Plan local de sobriété, plusieurs chantiers à la Mairie (remplacement des chaudières, climatisation des espaces et confortement sécuritaire électrique).

Le Cimetière verra, quant à lui, les premiers travaux de réhabilitation d'allées dans certaines sections.

Ce programme porte sur les opérations suivantes :

Opérations 2026	DEPENSES € TTC
<b><u>Cimetière</u></b>	
<b><i>RAR - Monument aux morts</i></b>	<b>8 796,88</b>
Allées (6, 7 et cavurnes)	19 222,80
<b><u>Salle Polyvalente :</u></b>	
Réplacement des toitures lucarnes	19 200
<b><u>CPI :</u></b>	
Tableaux électriques CPI	3 000
<b><u>Mairie :</u></b>	
Chaufferie GAZ Mairie	48 971,57
PAC Mairie et Salles annexes	25 000
Tableaux électriques Mairie	12 000
Bureaux + informatique + téléphonie	20 000
	<b>156 191,25</b>

➤ **L'Aménagement du Territoire**

Le programme 2026 en la matière visera à poursuivre, pas à pas, l'optimisation des conditions permettant le lancement à moyen-long terme du projet de Centre-Village (démolition d'un bâtiment obsolète).

Par ailleurs, une première opération viendra lancer le futur projet de Pôle Culturel du Dorfhüs avec l'installation d'un banc à proximité directe du Jardin Médiéval qui sera réorganisé, au courant de l'été, par le Cercle d'Histoire.

Enfin, dans la dynamique de développement durable engagée depuis plusieurs années sur ce site, plusieurs arbres seront plantés à la Plaine de Jeux.

Opérations 2026	DEPENSES € TTC
Plantations Arbres PdJ	3 744
Embellissement banc Dorfhüs	5 082
Démolition Maison SCHMERBER	40 000
	<b>48 826</b>

➤ **La Scolarité, l'Enfance et l'Éducation**

Comme chaque année, le Groupe Scolaire GIESS va faire l'objet d'une attention particulière qui va être portée, en 2026, sur la structure même des bâtiments (préau) et la sécurité dans les lieux (rideaux).

Opérations 2026	DEPENSES € TTC
<b>RAR - Préau Ecole Elémentaire</b>	<b>125 000</b>
Rideaux de sécurité ECOLES	6 000
Complément Préau Ecole Elémentaire	15 000
Acquisition de matériels de classe	5 000
	<b>151 000</b>

### ➤ La Sécurité et la Voirie

2026 verra la fin des derniers travaux et paiements du programme d'aménagement des 6 rues du Quartier Historique avec la finalisation des espaces paysagers des rues Longue et Cure.

La sécurisation de l'entrée Ouest de la Commune (chicane) sera également engagée. L'aménagement de cet axe principal se poursuivra, à l'automne 2025, avec de nouveaux travaux sur les réseaux humides (3<sup>ème</sup> tranche).

Au niveau sécuritaire, la défense Incendie sera mise à l'honneur avec le changement de 5 poteaux d'incendie à travers la Commune.

Enfin, après le remplacement de plus de 400 têtes d'éclairage public, au cours des 4 dernières années, l'accent en matière d'éclairage public sera mis en 2026 sur la modernisation d'un quart des coffrets électriques communaux.

Au final, ce chapitre concentrera plus de la moitié du budget annuel d'investissement (55%).

Opérations 2026	DEPENSES € TTC
<b>RAR - Rues Longue et Cure (Voirie, Eclairage, Enf.)</b>	<b>185 904,31</b>
Embellissement paysager rue de la Cure	27 244,32
<b>RAR - Aménagement Tranche 1 « Entrée Ouest RD 166 »</b>	<b>699 744</b>
Optimisation de l'Eclairage Public (Dernière Tranche)	3 000
Modernisation de 5 coffrets d'Eclairage Public	30 000
DECI (poteaux incendie)	12 309
<b>RAR - DECI (poteaux incendie)</b>	<b>8 270,70</b>
Aménagement de trottoirs, de sécurisation de rues	20 800
	<b>987 272,33</b>

### ➤ Les Services Techniques et le CPI

Cette année, le Service Technique disposera de deux enveloppes prévisionnelles (divers matériels techniques, électriques et de sonorisation) pour améliorer son fonctionnement au quotidien.

Comme chaque année, le Centre de Première Intervention sera doté d'une provision pour l'acquisition de divers matériels de secours.

Opérations 2026	DEPENSES € TTC
Matériel technique (provisions)	18 422,43
<b>RAR - Matériel technique</b>	<b>1 577,57</b>
Matériel Sono et électrique (provisions)	15 000
Matériel incendie (provisions)	10 000
	<b>45 000</b>

➤ **Les Investissements divers**

Ce poste concerne les subventions d'investissements versées par la Commune aux associations (provisions) ainsi que la participation à régler à TEA dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs des rues Longue et Cure.

Opérations 2026	DEPENSES € TTC
<b>RAR - Participation TEA Enfouissement Réseau BT Rues Longue et Cure</b>	<b>117 817,26</b>
Subventions d'investissement aux associations (provisions)	23 304,07
	<b>141 121,33</b>

L'ensemble de ce programme s'élève à **1.775.799,67** € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le programme des actions d'investissements 2026 ci-dessus.

**3.7. Approbation d'une convention de subventionnement avec l'association du Cercle Saint-Ulrich**

*L'Adjoint au Maire, Jean-Luc RINGENBACH, expose*

Dans le cadre du programme annuel de subventionnement communal aux associations, le Cercle Saint-Ulrich (CSU) va bénéficier d'une aide de la Commune de :

- 21.741,57 € pour son fonctionnement de 2026,
- 17.971,34 € au titre de l'investissement à réaliser en cours d'année.

En conséquence, au regard du montant total dépassant le seuil des 23.000 €, il y a lieu de conclure une convention jointe en annexe.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** cette convention avec le CSU pour 2026 et pour un montant total de 39.712,91 €,
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint en charge de la politique d'animation à la signer.

### 4. – URBANISME / VOIRIE

#### 4.1. Information relative aux renoncations à l'exercice du Droit de Prémption Urbain

*L'Adjoint au Maire, Jean-Claude ERNY, expose*

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions relatives à l'exercice du droit de préemption en vertu des délégations du Conseil Municipal qui lui ont été accordées par délibération du 28 mai 2020.

Depuis le dernier Conseil Municipal du 17 février 2026, Madame le Maire a ainsi signé les actes suivants :

N° DIA	Date de réception	Section (s)	Parcelle (s)	Surf. (m <sup>2</sup> )	Adresses	Décision
--------	-------------------	-------------	--------------	-------------------------	----------	----------

1	13/01/2026	19	881/42	511	67 rue de Mulhouse	Non préemption 16/01/2026
2	16/02/2026	7	114/10	116	6 Parc du Belvédère	Non préemption 17/02/2026

Ces explications apportées,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

### 5. – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / PATRIMOINE COMMUNAL

#### 5.1. Approbation d'une modification n°1 concernant les travaux des rues Longue et de la Cure pour le lot 1 de l'entreprise TRADEC

*L'Adjoint au Maire, Jean-Claude ERNY, expose*

Dans le cadre des travaux d'aménagement des rues Cure et Longue, la Commune de Morschwiller-le-Bas est invitée à signer une modification avec la société TRADEC pour un montant total de 19.301,15 € HT afin de tenir compte des adaptations suivantes apportées au projet par la Maîtrise d'Ouvrage :

- ✓ Phase 1 (rue Longue Partie Haute) :
  - prolongement des revêtements en pavage granit sur sable jusqu'aux limites parcellaires des n°11 et 13 pour des raisons esthétiques,
  - suppression d'un espace vert (lot 3) pour le remplacer par du pavage granit sur sable et diminution d'un espace vert pour la création d'un accès riverain en pavage granit sur sable,
  - prolongement des revêtements en pavage granit sur mortier sur le trottoir devant les n°24 et 26 pour des raisons esthétiques,
- ✓ Phase 2 (rue de la Cure entre rue des Images et rue de la 1<sup>ère</sup> AF) :
  - ajout de résines micropépites en revêtement de surface sur enrobés
- ✓ Phase 3 (rue de la Cure et rue Longue entre rue des Images et rue du Château) :
  - ajout de zones de revêtements en pavage granit formant des ralentisseurs de vitesse rue de la Cure.

Ces changements font grimper le marché de 493.646,00 € HT à 512.947,15 € HT soit une hausse du coût total de +3,90 %.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** le Maire ou son Adjoint à l'urbanisme à signer, avec la société TRADEC, la modification n°1 au marché pour un montant de 19.301,15 € HT.

### 5.2. Approbation d'une modification n°1 concernant les travaux des rues Longue et de la Cure pour le lot 3 de l'entreprise IdVERDE

*L'Adjoint au Maire, Jean-Claude ERNY, expose*

Dans le cadre des travaux d'aménagement paysager des rues Cure et Longue, la Commune de Morschwiller-le-Bas est invitée à signer une modification avec la société IdVERDE pour un montant négatif total de 18.934,11 € HT afin de tenir compte des adaptations suivantes apportées au projet par la Maîtrise d'Ouvrage :

- ✓ Réalisation de prestations complémentaires :
  - rue Longue Partie Haute : fourniture et mise en œuvre d'une clôture en panneaux rigides,
  - rue de la Cure entre rue des Images et rue de la 1<sup>ère</sup> AF : fourniture et mise en œuvre d'une clôture souple entre le parking et le terrain communal,
- ✓ Modification du plan de plantation sur l'ensemble des secteurs à la demande du Pouvoir Adjudicateur :
  - suppression des plantations autour du parking rue de la Cure à proximité de la rue de la 1<sup>ère</sup> AF,
  - changement de variétés d'arbres et de plantations basses.

Au final, ces changements font fortement baisser le marché originel le faisant passer de 44.064,01 € HT à 25.129,90 € HT soit une diminution du coût total de -43 %.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** le Maire ou son Adjoint à l'urbanisme à signer, avec la société IdVERDE, la modification n°1 au marché pour un montant négatif de 18.934,11 € HT.

## **6. – INTERCOMMUNALITE / SYNDICATS EXTERIEURS**

### **6.1. Approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes avec coordinateur pour l'achat de gaz naturel et les services associés à la fourniture de cette énergie**

*Le Maire, Josiane MEHLEN, expose*

Mulhouse Alsace Agglomération est actuellement coordonnateur d'un groupement de commandes pour la fourniture en gaz naturel au nom des 29 membres suivants :

Communes de Baldersheim, Battenheim, Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt-Didenheim, Dietwiller, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Heimsbrunn, Illzach, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Ungersheim, Wittelsheim, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim et Mulhouse Alsace Agglomération.

La convention de groupement de commandes a été approuvée par la délibération en date du 25 juin 2014 pour une durée illimitée.

L'article 6 de cette convention permet sa modification par avenant. Ces modifications doivent être approuvées dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement dont les décisions sont notifiées au coordonnateur.

Il est proposé de signer l'avenant n°1 ayant pour objet d'inclure à la convention constitutive d'un groupement de commandes la possibilité d'intégrer un nouveau membre contributeur qui ne soit pas une commune membre de Mulhouse Alsace Agglomération.

Une telle adhésion sera toutefois soumise pour accord aux communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération.

L'intégration de nouveaux membres doit permettre d'accentuer les économies d'échelle que la massification de ces achats permet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes relative à l'achat de gaz naturel et services associés joint en annexe,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer cet avenant n°1,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes formalités afférentes.

**6.2. Approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes avec coordinateur pour l'achat d'électricité et les services associés à la fourniture de cette énergie**

*Le Maire, Josiane MEHLEN, expose*

Mulhouse Alsace Agglomération est actuellement coordonnateur d'un groupement de commandes pour la fourniture en électricité au nom des 40 membres suivants :

Communes de Baldersheim, Bantzenheim, Battenheim, Berrwiller, Bollwiller, Bruebach, Brunstatt-Didenheim, Chalampé, Dietwiller, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Galfingue, Habsheim, Heimsbrunn, Hombourg, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller le Bas, Mulhouse, Niffer, Ottmarsheim, Petit-landau, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Steinbrunn-le-Bas, Ungersheim, Wittelsheim, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim et Mulhouse Alsace Agglomération.

La convention de groupement de commandes a été approuvée par la délibération communale en date du 28 mai 2020 pour une durée illimitée.

L'article 6 de cette convention permet sa modification par avenant. Ces modifications doivent être approuvées dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement dont les décisions sont notifiées au coordonnateur.

Il est proposé de signer l'avenant n°1 ayant pour objet d'inclure à la convention constitutive d'un groupement de commandes la possibilité d'intégrer un nouveau membre contributeur qui ne soit pas une commune membre de Mulhouse Alsace Agglomération.

Une telle adhésion sera toutefois soumise pour accord aux communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération.

L'intégration de nouveaux membres doit permettre d'accentuer les économies d'échelle que la massification de ces achats permet.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes relative à l'achat d'électricité et services associés joint en annexe,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer cet avenant n°1,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son Adjoint aux Finances à effectuer toutes formalités afférentes.

### 7. – POINTS DIVERS

☺ & ☺

A 20h15, Madame le Maire clôt les débats de cette séance.